

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 mai 2006

CP 06/05-23

LISTE C

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRÉ

COMMUNES DE MONTECH ET SEPTFONDS

Lors du vote du Budget Primitif 2006, notre Assemblée a approuvé la totalité des projets inscrits au titre des constructions scolaires du premier degré correspondant à une autorisation de programme de **673 334 €**

Pour rappel, je vous précise la nature des travaux subventionnables :

- Constructions de : salle de classe, bibliothèque centre de documentation, salle informatique, salle de jeux, salle de repos, cantine, salle de propreté, préau.

Les locaux autres que ceux ci-dessus énumérés ne peuvent être pris en compte.

Le financement départemental s'établit de la façon suivante :

Désignation des locaux	Surface moyenne	Dépense subventionnable H.T. 686 €/m ²	Communes - 2000 hab. Subvention 50 %	Communes + 2000 hab. Subvention 30 %
Salle de classe	80 m ²	54 880 €	27 440 €	16 464 €
Bibliothèque Centre de Documentation	70 m ²	48 020 €	24 010 €	14 406 €
Salle informatique	60 m ²	41 160 €	20 580 €	12 348 €
Salle de jeux	90 m ²	61 740 €	30 870 €	18 522 €
Salle de repos	40 m ²	27 440 €	13 720 €	8 232 €
Cantine (*)	-	-	305 €	152 €
Salle de propreté	15 m ²	10 290 €	5 145 €	3 087 €
Préau	150 m ²	275 €/m ² = 41 250 €	20 625 €	12 375 €

(*) par rationnaire

Il convient, au cours de la présente Commission Permanente, d'examiner les dossiers suivants :

1 - COMMUNE DE MONTECH :

Par délibération en date du 20 octobre 2005, le Conseil Municipal de Montech décide la construction d'un deuxième groupe scolaire.

Le projet, établi par le Cabinet d'architecture ARCHEA à Toulouse, s'élève à la somme de 3 643 229 €HT.

Le dossier présenté ne fait apparaître aucune observation particulière de la part du service instructeur des Affaires Scolaires, de l'Inspection Académique et du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Compte tenu de l'avis favorable de nos services, la Commune de Montech est susceptible de bénéficier d'une subvention calculée conformément aux dispositions définies par l'Assemblée Départementale en matière de constructions scolaires du premier degré.

Le montant de l'aide départementale ainsi que les modalités de calcul figurent dans les tableaux ci-dessous :

Désignation des pièces	Surface du projet	Surface moyenne	Dépense subventionnable théorique
Ecole élémentaire			
6 salles de classe	483 m ²	480 m ²	686 €/m ² x 480 m ² = 329 280 €
2 salles polyvalentes	150 m ²	180 m ²	686 €/m ² x 150 m ² = 102 900 €
4 sanitaires	60 m ²	60 m ²	686 €/m ² x 60 m ² = 41 160 €
2 préaux	205 m ²	300 m ²	275 €/m ² x 205 m ² = 56 375 €
Total école élémentaire			529 715 €
Ecole maternelle			
4 salles de classe	384 m ²	320 m ²	686 €/m ² x 320 m ² = 219 520 €
2 salles de repos	60 m ²	80 m ²	686 €/m ² x 60 m ² = 41 160 €
4 sanitaires	51 m ²	60 m ²	686 €/m ² x 51 m ² = 34 986 €
2 salles de jeux	153 m ²	180 m ²	686 €/m ² x 153 m ² = 104 958 €
2 préaux	180 m ²	300 m ²	275 €/m ² x 180 m ² = 49 500 €
Total école maternelle			450 124 €
Locaux pédagogiques communs			
2 BCD	140 m ²	140 m ²	686 €/m ² x 140 m ² = 96 040 €
1 salle informatique	30 m ²	60 m ²	686 €/m ² x 30 m ² = 20 580 €

Désignation des pièces	Surface du projet	Surface moyenne	Dépense subventionnable théorique
3 sanitaires	35 m ²	45 m ²	686 €/m ² x 35 m ² = 24 010 €
3 auvents couverts	444 m ²	450 m ²	275 €/m ² x 444 m ² = 122 100 €
Total locaux communs			262 730 €
Restaurant scolaire			
2 salles polyvalentes	218 m ²	180 m ²	686 €/m ² x 180 m ² = 123 480 €
Total restaurant scolaire			123 480 €
Cantine 140 rationnaires	Forfait 305 €/rationnaire		305 € x 140 rationnaires = 42 700 €

Soit une dépense subventionnable de :

Ecole élémentaire	529 715 €
Ecole maternelle	450 124 €
Locaux pédagogiques communs	262 730 €
Restaurant scolaire	123 480 €
TOTAL	1 366 049 €

Calcul de la subvention

Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Locaux pédagogiques : 1 366 049 €	50 %	683 024 €
Cantine	Forfait	42 700 €
TOTAL		725 724 €

2 - COMMUNE DE SEPTFONDS :

Par délibération en date du 14 octobre 2005, le Conseil Municipal de Septfonds décide la construction d'un groupe scolaire.

Le projet, établi par Monsieur BOISSIERES, architecte à Septfonds, s'élève à la somme de 1 725 800,91 €HT.

Le dossier présenté ne fait apparaître aucune observation particulière de la part du service instructeur des Affaires Scolaires, de l'Inspection Académique et du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Compte tenu de l'avis favorable de nos services, la Commune de Septfonds est susceptible de bénéficier d'une subvention calculée

conformément aux dispositions définies par l'Assemblée Départementale en matière de constructions scolaires du premier degré.

Le montant de l'aide départementale ainsi que les modalités de calcul figurent dans les tableaux ci-dessous :

Désignation des pièces	Surface du projet	Surface moyenne	Dépense subventionnable théorique
Ecole élémentaire			
7 salles de classe	560 m ²	560 m ²	686 €/m ² x 560 m ² = 384 160 €
1 BCD	58 m ²	70 m ²	686 €/m ² x 58 m ² = 39 788 €
1 salle informatique	31 m ²	60 m ²	686 €/m ² x 31 m ² = 21 266 €
1 salle polyvalente	76 m ²	90 m ²	686 €/m ² x 76 m ² = 52 136 €
4 sanitaires	40 m ²	60 m ²	686 €/m ² x 40 m ² = 27 440 €
2 préaux	180 m ²	300 m ²	275 €/m ² x 180 m ² = 49 500 €
Total école élémentaire			574 290 €
Ecole maternelle			
4 salles de classe	320 m ²	320 m ²	686 €/m ² x 320 m ² = 219 520 €
2 salles de jeux	125 m ²	180 m ²	686 €/m ² x 125 m ² = 85 750 €
1 BCD	30 m ²	70 m ²	686 €/m ² x 30 m ² = 20 580 €
2 salles de repos	50 m ²	80 m ²	686 €/m ² x 50 m ² = 34 300 €
3 sanitaires	37 m ²	45 m ²	686 €/m ² x 37 m ² = 25 382 €
1 préau	130 m ²	150 m ²	275 €/m ² x 130 m ² = 35 750 €
Total école maternelle			421 282 €
Locaux pédagogiques communs			
1 salle d'activités	78 m ²	80 m ²	686 €/m ² x 78 m ² = 53 508 €
1 espace Rased	95 m ²	80 m ²	686 €/m ² x 80 m ² = 54 880 €
3 salles polyvalentes	198 m ²	270 m ²	686 €/m ² x 198 m ² = 135 828 €
Total Locaux communs			244 216 €
Cantine 250 rationnaires	Forfait 305 €/rationnaire		305 € x 250 rationnaires = 76 250 €

Soit une dépense subventionnable de :

Ecole élémentaire 574 290 €
 Ecole maternelle 421 282 €
 Locaux pédagogiques communs 244 216 €
TOTAL..... 1 239 788 €

Calcul de la subvention

Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Locaux pédagogiques : 1 239 788 €	50%	619 894 €
Cantine	Forfait	76 250 €
TOTAL		696 144 €



Je vous demanderais de bien vouloir délibérer, étant précisé que dans l'hypothèse d'un accord, les subventions allouées aux commune de MONTECH et SEPFONDS devront être versées sous forme d'annuités conformément à la délibération du Conseil Général en date du 19 décembre 1988.

Pour chacun des dossiers, le montant de l'annuité sera déterminé au vu du contrat de prêt et du tableau d'amortissement et fera l'objet d'un rapport ultérieur.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 mai 2006

CP 06/05-23

**LISTE C
CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRÉ
COMMUNES DE MONTECH ET SEPTFONDS**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes :

- 725 724 € ainsi répartis, à la commune de Montech pour la construction d'un deuxième groupe scolaire :
 - 683 024 € représentant 50 % de la dépense subventionnable arrêtée à 1 366 049 € pour l'aménagement de locaux pédagogiques,
 - 42 700 € pour la cantine (forfait) ;

- 696 144 € ainsi répartis, à la commune de Septfonds pour la construction d'un groupe scolaire :
 - 619 894 € représentant 50 % de la dépense subventionnable arrêtée à 1 239 788 € pour l'aménagement de locaux pédagogiques,
 - 76 250 € pour la cantine (forfait) ;

- Précise que les subventions allouées seront versées sous forme d'annuités conformément à la délibération du Conseil Général du 19 décembre 1988 et que le montant de l'annuité sera déterminé au vu du contrat de prêt et du tableau d'amortissement et fera l'objet d'un rapport ultérieur.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,